



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 57961

Texte de la question

M. Pierre-Louis Fagniez * appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les sacrifices demandés aux retraités de La Poste. Ils ont appris récemment la suppression de la gratuité de la Carte bleue et de l'abonnement téléphonique dont ils bénéficiaient jusqu'à présent. En outre, beaucoup ont été informés lors des fêtes de fin d'année, période particulièrement sensible. Leur rémunération atteint 2,25 % si la pension est versée sur les comptes chèques postaux. Pour pallier ces pertes ci-dessus évoquées, soit environ 200 euros annuels, il est nécessaire de disposer d'environ 9 000 euros en permanence sur son compte. Tous ne peuvent pas se permettre une telle opération. Ils ressentent cette décision d'autant plus douloureusement que les actifs perçoivent une compensation en numéraire versée mensuellement. Il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il envisage d'étendre cette mesure aux retraités de La Poste afin de répondre à leur désarroi bien compréhensible et rétablir ainsi une certaine équité.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Louis Fagniez](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57961

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1539

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5626